



Yaoundé, le 10 AOUT 2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Délégué Général à la Sûreté Nationale communique :

Sont, sous réserve de leur passage aux étapes d'incorporation, déclarés admis au concours direct du 12 Février 2022 pour le recrutement de **05 Maçons en 1ère année du cycle de formation des Elèves-Inspecteurs de POLICE**, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

1. AMINOUB ABDOULLAHI (10048928070219966151286016)
2. MOUSSA FILMI (EN07089I220719986627435016)
3. GAHAMA GUEDASSA ELIE (10217585110919931510396416)
4. OBA'A BEKOLO JULES (10116690050319995991721516)
5. NCHIA SEBASTIEN MVO- NOI (20170296200119982185965016)

Les intéressés sont invités à prendre part aux visites médicales d'incorporation, à l'enquête de moralité et à l'épreuve physique qui se dérouleront dans les Délégations Régionales de la Sûreté Nationale où ils ont passé les épreuves écrites du 23 au 26 août 2022.

Ceux des candidats ayant composé à Yaoundé devront se présenter à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé.

Un planning de passage à toutes ces étapes sera communiqué aux candidats par affichage à l'Ecole Nationale Supérieure de Police de Yaoundé et par messages téléphoniques. Le dit-planning pourra être également consulté sur le site internet www.dgsn.cm

Les intéressés se présenteront aux visites médicales à jeun et avec la somme de 25.000FCFA représentant les frais y afférents. Ils devront se munir de l'original du diplôme exigé pour le concours et de l'acte de naissance à l'enquête de moralité. La tenue de sport est exigée pour l'épreuve physique. /-

LE DELEGUE GENERAL A LA SURETE NATIONALE



-Martin MBARGA NGUELE-

